

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Manche

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 30/10/2025
Séance 5 novembre 2025

Date d'affichage : 30/10/2025

Nombre de conseillers :
Elus : 19
En exercice : 19
Présents : 11
Votants : 17

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq du mois de novembre, à 20h, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Église, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel DENIS, maire.

Etaient présents :

COSTARD Charlotte, DENIS Daniel, DUBOST Jean-François, GUERARD Roland, LE BARON Stéphane, LECLERC Marie-Joëlle, MABIRE Isabelle, MARDOC François, MOREL Sophie, PLANQUE Yves, TRAVERS Rémy.

Etaient absents/excusés :

BILLET Anne, CABART Ludovic (pouvoir donné à TRAVERS Rémy), DUPLESSIS Sophie (pouvoir donné à DENIS Daniel), FRANKE Véronique (pouvoir donné à LECLERC Marie-Joëlle), LARONCHE Ludovic (pouvoir donné à MOREL Sophie), LE BIGOT Elodie, POREE Thierry (pouvoir donné à MARDOC François), ROBINE Anne-Laure (pouvoir donné à COSTARD Charlotte)

Secrétaire de séance : MOREL Sophie

Délibération n°2025-55 : Décision modificative : ouverture de crédits nécessaire à l'exécution budgétaire

Il est proposé d'effectuer une décision modificative d'un montant de 180 000 €, afin d'apporter les crédits nécessaires pour le rachat du portage.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 4 novembre 2025,

L'assemblée, à l'unanimité :

- VALIDE la décision modificative budgétaire suivante :

Crédits à ouvrir :

Section	Chapitre	Article	Libellé	Montant
Dépenses d'investissement	21	21318	Autres bâtiments	180 000 €

Crédits à ouvrir :

Section	Chapitre	Article	Libellé	Montant
Recette d'investissement	024	024	Prix de cession	180 000 €

La secrétaire de séance,
MOREL Sophie

Extrait certifié conforme,
A Saint-Pierre-Église, le 5 novembre 2025.

Le Maire,
DENIS Daniel

